



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté d'octroi d'une autorisation de voirie

Le Maire de la Commune de LECTOURE ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et L 2212.2 ;

VU le code de la voirie routière, notamment ses articles L.113-2, L.141-2 et R.116-2 ;

CONSIDÉRANT la demande par laquelle l'**Entreprise d'ingénierie des sols ALIOS** dont le siège social se situe 26 Rue d'Hélios 31240 l'UNION, sollicite la possibilité de réaliser au moyen d'une foreuse, sur le bas-côté au niveau du n°3 Chemin de Laucate, un sondage de 63 mm de diamètre à 10 mètres de profondeur ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : L'**Entreprise ALIOS** est autorisée à occuper le domaine public Chemin Laucate, sans gêner le passage des véhicules, le **mardi 17 septembre 2024**, le temps de réaliser le sondage.

Article 2 : L'**Entreprise ALIOS** restera responsable de tous accidents pouvant résulter de la présente autorisation. Elle mettra en place et retirera la signalisation réglementaire correspondante à ce type de chantier.

Article 3 : L'**Entreprise ALIOS** devra remettre les lieux dans leur état initial de propreté et réparer à ses frais avec des matériaux de bonne qualité, **type enrobé à chaud**, les parties de la voie publique, aérienne et souterraine, qui auraient été endommagées par suite de l'exécution des travaux.

Article 4 : Au début et au terme du chantier, l'**Entreprise ALIOS** s'engage à appeler les Services Techniques de la Mairie (**Eric MARCASSUS au 06.86.78.94.62**) afin de constater le travail accompli et l'état des lieux restitués.

Article 5 : En application des dispositions du décret n° 65.29 du 11/01/1965 modifié le 28/11/1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de 2 mois après sa notification.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'**Entreprise ALIOS** qui devra l'afficher sur les lieux du chantier.

Fait à LECTOURE, le 1^{er} août 2024



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN